

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-057

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CDC  
HABITAT POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS  
135, CHEMIN DES AUBÉPINES À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

Séance du 25 mars 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 mars à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR à MICHEL PONTE, CHRISTINE NICCOLETTI à LISA CHAUVIN  
BRIGITTE DUBOIS à DANIELLE ADOUX COPIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL à  
CHRISTINE PRÉMOSELLI, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW, RENÉ DIES à JEAN-  
DANIEL SANTONI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI

**ABSENTS :**

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance :** LAURELINE AUBOURG BASTIANI

**Publié le :** 30 MARS 2021

## RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

La Société CDC HABITAT, Société d'Economie Mixte, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, a souscrit un prêt de 1 367 950,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 17 logements locatifs d'un ensemble immobilier situé 135 Chemin des Aubépines à Draguignan.

Cette société sollicite la garantie d'emprunt de la commune, pour ce prêt, dont le contrat et ses caractéristiques sont joints au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu le Code civil et notamment l'article 2298 ;

Vu le contrat de prêt n° 111140 en annexe signé entre CDC HABITAT, dénommé ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les dispositions suivantes :

**Article 1 :** La Commune de Draguignan accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 367 950,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 111140 constitué de 3 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,

**Pour 31 voix Pour ;**

**Par 6 Non Votants :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

**À L'UNANIMITÉ**

- accorde la garantie d'emprunt de la Commune à la CDC HABITAT pour le prêt n° 111140 consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies ci-dessus.

Fait à Draguignan, le 25 mars 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

  
Richard STRAMBIO  
Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération